

Date d'affichage
27/01/2023

N° 2023/01/01

DÉCISION

OBJET : Avenant n°4 au bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes pour la location d'un local commercial situé 3, rue Martin Bernard à Sury-le-Comtal.

Le Maire de Sury-le-Comtal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L 2122 - 22 et notamment son article L122.20 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et des libertés communales,
- Vu la délibération en date du 25/05/2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 8 de la loi susvisée,
- Vu le contrat de bail en date du 23/10/2018 établi entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes, concernant la location d'un local commercial situé à Sury-le-Comtal 3, rue Martin Bernard au rez-de-chaussée du bâtiment
- Vu l'avenant n°3 en date du 13/01/2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Est adopté l'avenant au bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur PEREIRA Fernandes.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2021 étant de 131.67 et celui du 3^{ème} trimestre 2022 étant de 136.27, le montant annuel du loyer est porté de 1 845.11 € à **1 909.50 €** payable à terme échu avec effet au 1^{er} novembre 2022.

ARTICLE 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur PEREIRA Fernandes.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

Fait à Sury-le-Comtal, le 26 janvier 2023

Le Maire
Yves MARTIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'COMMUNE DE SURY-LE-COMTAL' around the perimeter and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203044-20230126-2023-01-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023